

La ceinture verte et bleue du Grand Montréal

*Une vision commune à appuyer lors des consultations publiques de la Communauté Métropolitaine de Montréal
sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) doit inclure l'aménagement d'une ceinture verte et bleue comme composante intégrante et essentielle. Cette ceinture ne doit pas uniquement mettre en valeur les différents attraits récrétouristiques du territoire en les reliant par des circuits, elle doit aussi contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine naturel exceptionnel, caractérisé par une diversité biologique supérieure à tout autre secteur du Québec, ainsi que de notre territoire agricole, source de près de 50% de la nourriture produite au Québec. Le PMAD doit **fixer les conditions favorables à l'établissement d'une telle ceinture verte en identifiant clairement ses composantes et en assurant les ressources nécessaires à sa réalisation.**

Cette ceinture verte et bleue pour le Grand Montréal c'est:

Un parc écologique de l'Archipel de Montréal tel que proposé par les plus de 80 partenaires du parc écologique de l'Archipel de Montréal incluant 15 municipalités et arrondissements

- Des milieux naturels à conserver, à protéger et à mettre en valeur, dont un minimum de 12 % pour 2015 et de 17% pour 2020 du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme du Sud-Ouest du Québec incluant 15% de milieux réhabilités
- Une trame verte, urbaine et rurale, constituée de corridors naturels pour la biodiversité de même que de sentiers et pistes permettant à la communauté de découvrir la nature
- Un réseau bleu mettant en valeur le fleuve et les autres cours d'eaux situées dans la ceinture verte et permettant la pratique d'une diversité de loisirs d'eau

Un patrimoine agricole à découvrir, dynamiser et protéger

- Des terres agricoles protégées et dynamisées d'une manière durable tout en favorisant l'agrodiversité
- Un réseau mettant en valeur les attraits agricoles
- Un programme de promotion des produits locaux et des établissements qui en font l'utilisation

Des centaines d'attrait et d'événements culturels, récréatifs et naturels à explorer

- Un programme de promotion des attraits et événements
- Un réseau de paysages naturels et humanisés à contempler
- Un réseau de marchés et autres établissements vendant les produits locaux

Un réseau de transport actif accessible et diversifié

- Un des plus grands réseaux de pistes cyclables au monde
- Un réseau de sentiers reliant les divers attraits ainsi que les zones fortement urbanisées à la ceinture

Investir dans un avenir durable

- Un projet rassembleur intégrant l'environnement, l'agriculture, le tourisme et la culture
- Une promotion d'une vie saine et active axée sur les loisirs extérieurs et le transport actif
- L'aménagement d'un milieu de vie de qualité moins pollué, plus esthétique et souffrant moins de l'effet d'îlot de chaleur
- La création d'emplois durables basés tant sur la promotion régionale de loisirs, attraits et services que sur un investissement local responsable

- La protection, la réhabilitation et la mise en valeur tant de milieux naturels que de terres agricoles
- Le respect de la capacité de support des écosystèmes et la considération de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes